



**Le médecin cantonal adjoint
Stellvertretender Kantonsarzt**

E-mail : plattnert@fr.ch

Aux médecins du canton de
Fribourg

FRIBOURG / FREIBURG, le 30 octobre 2009

N/réf. / U/Ref. : TP/bc

V/réf. / I/Ref. :

**Vaccination contre la grippe pandémique A (H1N1) 2009 dans les cabinets médicaux
Information aux médecins du canton de Fribourg**

Mesdames, Messieurs, chères Consœurs, chers Confrères,

Suite aux informations que nous avons reçues dernièrement par la Confédération, et en complément à ce qui vous a été communiqué par courriel le 15 octobre, nous vous informons de ce qui suit :

- Il y aura deux vaccins à disposition pour le début la campagne de vaccination contre la grippe pandémique A (H1N1) dans les cabinets médicaux:
 - Focetria® (produit Novartis) pour les femmes enceintes et pour les enfants de 6mois à 18ans.
 - Pandemrix® (produit GSK) pour le reste de la population.
- La campagne de vaccination pourra débuter comme prévu vers mi-novembre. Nous vous signalerons le moment où vous pourrez commander les vaccins.
- La quantité de vaccin livrée en première tranche sera beaucoup moins importante que prévu. Les groupes priorités, selon recommandations de la Commission fédérale sur les vaccinations (CFV), devront donc strictement être respectés (voir ci-dessous).

Introduction

Le 30 octobre 2009 Swissmédic a approuvé deux produits pour la vaccination contre la grippe pandémique A (H1N1) : Focetria®, produit Novartis et Pandemrix®, produit GSK.

Contrairement à ce qui a été attendu, Swissmedic ne va pas, dans un premier temps, approuver le vaccin de Novartis produit sur des cellules (Celtura®). Comme conséquence, la quantité de vaccins à disposition pour le début de la campagne de vaccination pour notre canton sera moins importante que prévue. **La priorisation des groupes cible, selon recommandations de la CFV devra donc strictement être respectée :**

Priorisation des groupes à risques

Dans un premier temps, la vaccination est prioritaire pour les personnes à risque accru de complications et/ou susceptibles de transmettre le virus à des personnes à risque accru de complications:

1. Les professionnels de santé (*en contact avec des patients*) et ceux s'occupant professionnellement de nourrissons de moins de 6 mois;
2. Les femmes enceintes (dès le 2^{ème} trimestre) et les femmes après l'accouchement;
3. Les enfants (dès 6 mois), les adolescents et les adultes jusqu'à 64 ans avec maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques (notamment asthme, malformations cardiaques congénitales, insuffisance cardiaque, mucoviscidose), troubles métaboliques ayant des répercussions sur le coeur, les poumons ou les reins (diabète, etc.), insuffisance rénale, hémoglobinopathie ou immunosuppression,
4. Les enfants prématurés dès l'âge de 6 mois jusqu'à 24 mois, pendant la saison grippale;
5. Les contacts proches (vivant sous le même toit) des personnes citées aux points 2, 3 et 4, ainsi que ceux des nourrissons de moins de 6 mois;
6. Les personnes de 65 ans ou plus avec une maladie chronique (voir point 3). Ces personnes bénéficient d'une certaine immunité contre la grippe A(H1N1) 2009.

Vu que la quantité de vaccins à disposition sera réduite dans la première phase c'est uniquement les groupes 1 – 5 qui devront être vaccinés dans un premier temps.

Nous vous communiquerons le passage d'un groupe à risque à un autre.

Utilisation des vaccins

- Selon les directives de Swissmedic **Focetria® sera réservé aux femmes enceintes et aux enfants de 6 mois à 18 ans**, puisqu'il existe beaucoup d'expériences et de données scientifiques par rapport à ce groupe avec ce vaccin. Comme ce vaccin sera disponible en quantité limitée, **Focetria® ne devra pas être utilisé pour les adultes (sans grossesse)**.
- Pour les enfants de 6 mois à 9 ans ainsi que pour les patients immunosupprimés de tout âge deux doses avec un décalage de 3 semaines seront nécessaires.
- Le vaccin Pandemrix® doit être utilisé pour tous les autres groupes. Pandemrix® n'est pas approuvé pour les femmes enceintes et pour les enfants de moins de 18 ans. **Il sera donc interdit de vacciner les femmes enceintes et les enfants avec Pandemrix®.**
- Focetria® sera livré en monodoses.
- Le Pandemrix® par contre sera livré en flacons de 10 doses. Une fois ouvert, le produit devra être utilisé dans les 24 heures. Pour minimiser le gaspillage du vaccin, **nous vous prions donc, dans la mesure du possible, d'organiser des journées de vaccination dans vos cabinets.**
- Les deux vaccins sont uniquement approuvés pour une administration avec l'adjuvant.
- La vaccination contre la grippe pandémique A (H1N1) peut être administrée en même temps que la vaccination contre la grippe saisonnière.

Information du public

L'OFSP va informer le grand public de ce qui précède par une conférence de presse le vendredi 30 octobre. La population fribourgeoise sera informée le même jour par communiqué de presse.

Ce nouveau développement complique la vaccination dans les cabinets, nous en sommes conscients, mais nous n'avons aucune influence sur les processus d'approbation des vaccins et sommes tenus de mettre en œuvre les directives et recommandations de la Confédération.

Malgré ces complications, nous sommes persuadés que la vaccination par les médecins dans les cabinets est, à l'heure actuelle, la seule alternative valable. L'ouverture et l'exploitation des centres de vaccination, pour lesquelles les médecins seraient aussi engagés, seraient une option uniquement dans une situation où la demande pour la vaccination serait importante et si l'on disposait de suffisamment de vaccins pour vacciner toute la population, indépendamment des facteurs de risques.

Nous vous tenons informés de l'évolution de la situation. Vous trouverez des Informations plus détaillées concernant la vaccination contre la grippe A(H1N1)2009 sur le site internet de l'OFSP sur : <http://www.bag.admin.ch/influenza/06411/index.html?lang=fr>

Avec tous nos remerciements pour votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chères Consœurs, chers Confrères, nos meilleures salutations.

Le médecin cantonal adjoint



Dr Thomas Plattner
Spécialiste en médecine légale

Annexes : Liste avec les pharmacies participantes à la campagne de vaccination